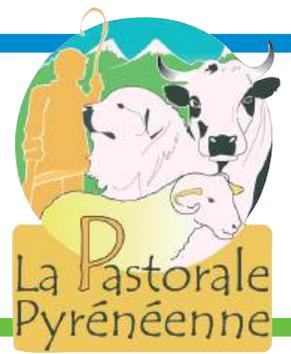


La lettre de la Pastorale Pyrénéenne



Edito

Le mot du Président

La saison d'estive est maintenant terminée et, il apparaît au vu des premiers éléments dont nous disposons que les prédatons causées par l'ours en 2008 - 2009 sont en nette diminution par rapport à 2007, et nous ne pouvons que nous en réjouir. A la fin septembre, 123 (2009) et 131 (2008) dommages étaient directement attribués à l'ours contre 259 (2007) aux mêmes périodes de l'année (source DREAL), notons toutefois que ces dommages peuvent être sous estimés dans la mesure où il arrive que des animaux ne soient pas retrouvés.

Si cette accalmie est relativement significative, il n'en demeure pas moins qu'il faille toujours progresser en matière de protection des troupeaux et d'anticipation des prédatons quelles qu'elles soient. La philosophie de l'association a toujours été d'intervenir en prévention plutôt que d'attendre que les problèmes surviennent. Ainsi, il nous semble plus que jamais d'actualité de travailler à l'amélioration des techniques, notamment par le biais des différents organismes de formation ; qu'elles touchent à la conduite des troupeaux, à l'utilisation de parcs ou encore au dressage et à l'utilisation des chiens de conduite et de protection.

Le Salon Tech'Ovin auquel participait la Pastorale Pyrénéenne en présentant le travail du chien de protection est le lieu par excellence de l'innovation technique. Cependant, aux dires des éleveurs adhérents de l'association présents sur ce salon, les Pyrénées étaient particulièrement sous représentées tant au niveau des visiteurs qu'au niveau des structures représentant la profession locale. L'exemple le plus emblématique est qu'il était impossible de croiser la moindre race du massif sur le salon. Il nous semble vraiment souhaitable que pour la prochaine édition, les Pyrénées et plus largement les zones de massif soient mieux représentées, puisque ce salon constitue un lieu unique d'échange. La dimension nationale du Salon Tech'Ovin se trouverait à notre sens renforcée par une représentation géographique plus exhaustive de l'élevage ovin.

Dans notre numéro précédent nous vous faisons partager l'expérience vécue par deux éleveurs bovins en matière de chiens de protection. Dans le même esprit, nous sommes allés cet été à la rencontre d'éleveurs/bergers du Béarn afin qu'ils nous fassent part de leur quotidien en estive.



Transhumance 2009 en Béarn

B.Sigé

En effet, il apparaît que les pratiques des uns et des autres sont parfois mal connues d'un bout à l'autre du massif, dans ce contexte, ces témoignages apportent ici un éclairage fort intéressant. Nous irons à l'avenir à la rencontre d'éleveurs/bergers des Pyrénées Centrales et Orientales afin de vous rapporter leurs expériences.

A chaque édition de La Lettre de la Pastorale Pyrénéenne son article technique « Chien de Protection » ! Dans la suite logique de l'article portant sur les bonnes conditions d'élevage des chiots destinés à

la protection (Lettre n° 1), vous découvrirez dans ce nouveau numéro comment choisir et intégrer son chiot.

Enfin, il nous semble important que la réglementation en matière de chiens de troupeaux soit portée à la connaissance de tous. C'est ainsi que vous trouverez l'article de Blandine MEUNIER du Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et la Pêche portant sur les responsabilités des propriétaires et utilisateurs de chiens de troupeaux, mais aussi la contribution de Paul LIBMANN, vétérinaire à Bourg-Madame (66), au sujet des chiens divagants.

Bonne lecture !

Le Président,
Gilbert Guillet

Quelques outils...

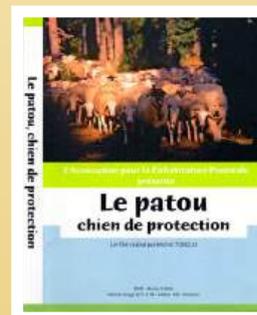


Cassette ou DVD de Pascal CACHEUX et Jean PIACENTINO - « Le dressage du Border Collie »

Evolution d'un chien de conduite de l'acquisition à la mise au troupeau. Conseils d'éducation, mise en place du dressage (nombreux exemples sur l'exploitation).

Prix : 23 Euros

A.F.B.C. - 9, rue de Chanzy - 87300 Bellac



DVD de Michel TONELLI « Le Patou, chien de protection »

Ce documentaire nous présente la méthodologie à suivre pour une bonne mise en place d'un chien de protection dans un troupeau d'ovins. A partir d'expériences vécues par des éleveurs ou des bergers des Pyrénées, il nous montre l'efficacité du Patou, chien de protection.

Prix : 30 Euros (30 % de remise) soit 21 Euros net.

Frais de port : 1 Euro

La Pastorale Pyrénéenne

94, avenue François Mitterrand - 31800 Saint-Gaudens

« Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection »

L'utilisation du chien à la protection des êtres et des biens est très ancienne. Ce guide n'a pas pour vocation de décrire l'historique du passé commun qui lie l'homme et le chien, il a pour but de décrire les différents modes de fonctionnement du chien afin d'aider les utilisateurs, de plus en plus nombreux aujourd'hui, à s'assurer d'une mise en place la plus efficace et la plus facile possible.



Prix : 5 Euros net, port compris.

La Pastorale Pyrénéenne - 94, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens

Technique

Chiots destinés à la protection

Choix et conditions d'intégration

Dans la lettre n°1, nous avons évoqué les bonnes conditions d'élevage des chiots destinés à la protection. Il est donc naturel d'aborder désormais le choix du chiot et ses conditions d'intégration.

Quel que soit le lieu d'utilisation (montagne ou plaine), le système de conduite (gardienage ou parc), le type de prédateur (grands prédateurs sauvages, petite faune sauvage, chiens divagants...voleurs) ou encore l'espèce à protéger (ovine ou caprine), les clés de la réussite et de l'efficacité d'un chien de protection reposent notamment sur 2 points: le choix du chiot et son intégration dans le troupeau. Ces 2 éléments essentiels à maîtriser sont présentés ci-après.

1 - Le choix d'un chiot de protection

A ce jour, nous ne disposons malheureusement pas d'outils qui permettent de détecter précocement les bons éléments au sein d'une portée. Aussi, lorsqu'on choisit un chiot, on ne sait jamais si ce « protecteur en herbe » sera efficace ou non dans sa mission de protection à l'âge adulte.

Malgré tout, il est possible d'optimiser le choix du chiot en suivant les 4 règles suivantes :

➤ Règle n°1 : Choisir un chiot de race adaptée à la protection des troupeaux

Il est essentiel de choisir un chiot issu d'une race de protection. Le chiot doit être de race pure et non issu d'un croisement (même entre 2 races de protection).

Dans le monde, il existe près de 25 races de chiens de protection des troupeaux. La plus largement représentée en France est le Montagne des Pyrénées (autrefois appelé Patou) (90 % des chiens de protection au travail en France). Il est donc plus facile de trouver des sujets intéressants au sein de cette race que dans une race qui ne compte que quelques reproducteurs. De plus, le Patou présente l'avantage d'être un excellent compromis entre efficacité au troupeau et respect de l'homme.

La seconde race la plus utilisée en France est le Maremma-Abruzzes (chien d'origine italienne).

➤ Règle n°2 : Choisir un chiot né en bergerie

Outre le choix de la race, les conditions d'élevage de la portée sont également un facteur important à prendre en considération.

Il est **indispensable** que le chiot soit né en bergerie au contact du troupeau, et soit issu de parents travaillant au troupeau (lignée « travail »). Il est fortement conseillé de demander à voir travailler les parents (la mère au moins) car les



La mère doit être au troupeau

G.Guillet

comportements des ascendants constituent de bons indicateurs.

L'éleveur-naisseur est donc avant tout un éleveur de brebis. Il est primordial que les chiots grandissent au contact du troupeau car c'est entre 3 et 12 semaines d'âge (aussi appelée phase de socialisation) que les chiots vont s'attacher à ce qui les entoure, en l'occurrence les brebis.

Le chiot doit rester jusqu'à environ 7 semaines avec sa mère et l'ensemble de la fratrie, pour 2 raisons: d'une part, pour réaliser correctement le sevrage et d'autre part, pour que les premières semaines de la vie du chiot se déroulent parmi ses congénères (mère, frères et sœurs) de manière à ce qu'il intègre un certain nombre de codes de communication qui régissent son espèce (inhibition de la morsure, soumission,...). Choisir un chiot élevé seul est donc à proscrire.

➤ Règle n°3 : Au sein de la portée, choisir un chiot équilibré

Le chiot doit être bien portant et dégourdi.

Pour aider au choix du chiot, il est possible de réaliser un test simple de caractère. Après avoir éloigné la mère de la portée, appelez les chiots: vous pourrez alors repérer ceux qui restent en arrière (ce sont les chiots peureux), ceux qui passent devant vous sans vous porter attention (chiots indépendants) et ceux qui viennent vers vous (chiots réceptifs). Ces derniers, qui sont les plus équilibrés de caractère, sont ceux qu'il faudra préférer. Toutefois, mieux vaut éviter les chiots qui viennent vers vous sans sollicitation, ce comportement peut traduire un excès de familiarité avec l'homme qui pourrait être ultérieurement un handicap dans la fonction de protection (mauvais attachement au troupeau). Le chiot doit être acheté idéalement à 7-8 semaines.

➤ Règle n°4 : Vérifier l'état sanitaire du chiot

Lors de l'achat du chiot, il faut s'assurer que ce dernier est primo-vacciné contre la maladie de Carré, la Leptospirose, l'Hépatite de Rubbarth et la Parvovirose (le carnet de vaccination faisant foi), qu'il a été déparasité (ne pas prendre de chiot ayant le poil terne, au ventre ballonné ou couvert de puces), et identifié par tatouage ou puce électronique (l'identification des chiens est obligatoire depuis 1992).

2 - Intégration du chiot dans le troupeau en bergerie

Le but de la mise en place est de faire s'accepter mutuellement deux espèces (chiens et herbivores) qui, au départ, ne sont pas programmées pour vivre ensemble. Pour cela, il faut favoriser au maximum l'attachement réciproque et permettre l'apprentissage des signaux de communication inter-espèces. Cette socialisation participe également à l'inhibition de l'instinct de poursuite du chiot vis-à-vis des animaux du troupeau. Pour réussir cette **phase fondamentale**, plusieurs règles doivent impérativement être respectées :

➤ **Dès son arrivée sur l'exploitation, le chiot doit IMMEDIATEMENT être placé dans le troupeau, au milieu des animaux, et surtout ne pas passer quelque temps (même quelques heures) dans la famille (le risque étant alors que le chiot s'attache aux humains et non aux animaux du troupeau).**

➤ La mise en place doit être individuelle, et doit se faire lorsque le chiot a 7-8 semaines d'âge. Il faut dans un premier temps que son centre d'intérêt prioritaire soit le troupeau et non pas l'humain ou d'autres chiens: aussi, jusqu'à ce que l'attachement entre le chien et le troupeau soit fort, les contacts avec les humains et les autres chiens (même un chien de protection adulte) doivent être limités, et, pour ce qui est de l'espèce humaine, réservés au seul maître du chiot.

➤ La meilleure période pour introduire un chiot est très certainement le moment où les brebis sont en bergerie. La période hivernale est la plus indiquée dans la mesure où l'éleveur a une plus grande disponibilité et le confinement en bâtiment facilite les contacts entre le chiot et les ovins.

Il n'est pas utile que cette période en bergerie excède 2 à 3 mois (ce laps de temps sera souvent suffisant pour créer un attachement fort). Ceci permet une sortie précoce du chiot au pâturage et participe à la poursuite de son éveil à son environnement contribuant à sa stabilité. Ainsi, la date de mise à l'herbe habituelle permet d'estimer la date d'acquisition idéale du chiot. Pour les élevages ayant une longue période d'hivernage en bergerie (5 ou 6 mois) mieux vaut intégrer le chiot en milieu de période plutôt qu'en début.

➤ Il est préférable d'intégrer le chiot avec un lot d'animaux accueillants pour que les relations soient positives et engendrent du bien-être au chiot. Un lot d'agnelles est idéal. Des brebis adultes peuvent également convenir; en revanche, il faut absolument éviter des femelles suitées (car les mères peuvent être agressives) ou de trop jeunes animaux (car dans ce cas, il y a risque de morsures par jeu aux oreilles et à la queue).

➤ Enfin, il est nécessaire d'installer dans le parc du lot d'animaux choisi un espace « refuge » (fait de claies) où seul le chiot pourra aller et venir pour se nourrir, s'abreuver, se reposer et se mettre à l'abri.



Choisir des animaux accueillants

B.Sigé

➤ Durant cette phase, l'éleveur doit être très présent et vigilant pour surveiller le chien et corriger ses « erreurs » si besoin.

La réussite de cette phase d'intégration en bergerie est acquise lorsque l'on constate les comportements suivants, très spécifiques de l'attachement : le chiot se déplace tranquillement sans appréhension au milieu des brebis sans provoquer d'affolement, il manifeste des signaux d'apaisement face aux animaux (tête et queue basses), il lèche les brebis aux naseaux et à l'anus, il ne dort plus dans son refuge mais parmi les animaux....

Cyprien ZAÏRE
La Pastorale Pyrénéenne

Reportage

Rencontres avec des Eleveurs /Bergers en Haut-Béarn

Avec un cheptel ovin de 340.000 têtes sur la zone massif, 48 millions de litres de lait de brebis collectés et 13.500 tonnes de fromages de brebis fabriqués, les Pyrénées Atlantiques sont le deuxième bassin de production de lait de brebis après le bassin de Roquefort.

La transformation en fromages s'organise en deux filières qui permettent la valorisation du lait. La filière laitière (le fromage est fabriqué à partir de lait collecté chez différents éleveurs) compte environ 1.900 éleveurs dans le département. La filière fermière (l'éleveur fabrique exclusivement son fromage à partir du lait de son propre troupeau) représente environ 360 éleveurs et 15% du volume de production des fromages. Les Pyrénées Atlantiques représentent le 1er département français producteur de fromage fermier de brebis. Les fromages des deux filières peuvent être commercialisés sous l'AOC «Ossau-Iraty», s'ils remplissent le cahier des charges.



Basco-Béarnaise
B. Sigé

Manex Tête Noire
B. Sigé

Le fromage d'AOC est un fromage fermier ou laitier, pur brebis au lait entier et à pâte pressée non cuite. Le lait doit être issu d'une des 3 races de



brebis locales: la Basco-béarnaise, la Manech Tête Noire et la Manech Tête Rousse. Il doit être produit dans une aire géographique définie (368 communes des Pyrénées Atlantiques et 3 communes des Hautes Pyrénées).

Depuis maintenant trois ans, les Patous des Pyrénées Atlantiques entrent peu à peu dans le dispositif de suivi de la Pastorale Pyrénéenne. Au cours de leur visite de chiens en estive, les techniciens ont rencontrés plusieurs bergers éleveurs du Haut Béarn. Ils ont pu voir les particularités du pastoralisme ovin de cette région basé essentiellement sur la production laitière et la fabrication du fromage en estive. Ils ont rencontrés des bergers et des éleveurs passionnés avec chacun leur particularité dans l'utilisation de l'estive, le fonctionnement de leur exploitation et la valorisation de leur production ; Expériences que nous souhaitons faire découvrir au travers des 4 témoignages suivants.

Rencontre avec Louis Latapie

Louis Latapie est éleveur laitier sur la commune de Mifaget (64), son troupeau est constitué de 330 basco-béarnaises Il estive à Er, sur

la commune de Gere-Belesten (64). Durant l'estive, il prend en garde d'autres brebis que les siennes. Ce troupeau (de 400 brebis basco-béarnaise) est gardé par une bergère salariée qui garde et soigne les brebis, traite et fabrique le fromage d'estive.

Blandine Milhau : Comment est conduit le troupeau sur ton estive ?

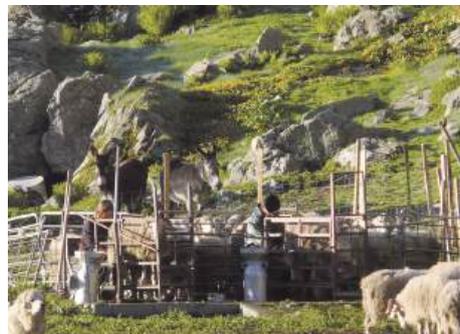
Louis Latapie : C'est un peu différent en début et en fin d'estive.

De mi-juin à début août, on a deux lots de brebis sur l'estive : un lot de brebis qu'on traite matin et soir (180 brebis) et le lot des 220 manes (brebis qui n'ont pas de lait). Sur cette période, on ne mélange jamais les deux lots pour ne pas avoir à les trier pour la traite.

Ces deux lots sont conduits séparément pendant la journée et sont regroupés le soir dans deux parcs différents. Le parc des manes est à une vingtaine de minutes de la cabane. Comme c'est le parc le plus éloigné, il y a deux Patous avec ce lot. Le parc des brebis à la traite étant près de la cabane, il y a un seul Patou sur ce lot.

Ensuite, on tarit progressivement le premier lot et vers mi-août, on regroupe les deux lots pour les conduire ensemble jusqu'à la fin de l'estive. On continue de les regrouper le soir et comme il n'y a plus de traite, on passe plus de temps à les conduire : on les mène plus loin, là où il y a encore de l'herbe.

BM : Quel équipement as-tu pour la traite sur l'estive ?



Traite, Er

B. Sigé

LL : Il y a une installation de traite en plein air avec un parc de nuit, 2 caisses à traire, une place bétonnée.

La fromagerie est attenante à la cabane du berger. C'est là qu'on fait la transformation : le lait de la traite de la veille au soir et de la traite du matin est filtré pour enlever les impuretés. Il est chauffé à 32 degré et emprésuré. On le laisse cailler, on le découpe avec un brise caillé puis on re-chauffe à 38. Le caillé est brassé, recueillit, pressé. On le presse pour enlever le petit lait. Il est ensuite mis dans les moules, qu'on laisse s'égoutter puis que l'on presse. Le fromage reste 24 heures dans le moule avant d'être salé et mis au saloir.

Il faut environ trente litres de lait pour fabriquer une tomme (de 5 ou 6 kg) de fromage.

Le saloir (une cavité fermée, humide et fraîche, entre deux rochers) permet de commencer l'affinage. Les fromages y sont placés sur des étagères, salés et retournés régulièrement. La piste étant à 2 heures de marche de la cabane, les fromages sont redescendus par muletage (22

fromages par rotation). Ils finissent leurs affinages dans la vallée durant minimum 4 mois.

BM : Une journée type en période de traite ?

LL : De 6 heures à 9 heures : c'est la traite du matin, les brebis sont traitées à la main, elles passent dans les caisses. A 9 heures, la bergère ouvre aux brebis qu'elle a traité et les lance sur une partie de l'estive. Puis vers 9h30, elle va ouvrir le parc des manes qui vont sur une autre partie de la montagne. De 10 heures à 12 heures, c'est la fabrication du fromage.

L'après-midi, la bergère conduit le troupeau puis vers 19 heures, elle ramène le lot pour la traite qui se termine vers 21h30. Elle va ensuite fermer les manes.

A la fin de la saison, quand il n'y a plus de traite et que les lots sont groupés, Elle ferme les brebis vers 20 heures dans le même parc.

BM : Depuis combien de temps es-tu sur cette estive ?

LL : Ça fait 5 ans que je suis là, avant j'étais dans une estive dans les Hautes Pyrénées. J'ai eu cette estive aux enchères. Ici, les éleveurs de la commune ont droit à une estive sur la commune. Pour les estives qui restent, elle les distribue pour 5 ans par enchère à soumission cachée aux éleveurs d'ailleurs.

Ici, c'est une bonne estive...Et puis, c'est plus facile pour moi...Sur l'estive précédente, il y avait des brebis viandes, des vaches... on n'avait pas tous la même vision de la garde. Ici, j'ai un berger salarié, je prends des troupeaux en garde, j'ai l'équipement pour traire et transformer : je peux faire le fromage d'estive. Et puis, la conduite est différente : le soir le troupeau est fermé en parcs sous la surveillance de 3 Patous.

BM : Comment as-tu choisi les parcours de tes brebis et comment les as-tu habitués quand tu es arrivé sur l'estive ?

LL : C'est vrai, quand je suis arrivé ici, il a fallu tout mettre en place... organiser la conduite, prévoir les parcours, les lieux pour les parcs... Au départ, tu tâtonnes un peu...

La première année, j'ai été plus présent sur l'estive. J'avais un salarié mais il s'occupait de la traite et du fromage et moi je m'occupais de conduire le troupeau.

Je gardais le parcours le plus herbeux et le moins accidenté pour les laitières, Avec la traite, elles ont moins de temps de pâture, donc il leur faut un parcours court. Et puis, moi, je parlais conduire les manes sur un parcours plus long, plus accidenté... là où il faut plus garder.

Bon ensuite, à la fin de l'été, c'est plus facile quand elles sont toutes regroupées et qu'il n'y a plus la traite, il n'y a plus qu'un lot à conduire.

BM : Pourquoi as-tu choisi d'avoir un berger salarié ?

LL : Pour avoir plus de liberté à cette période là, je peux faire le fourrage en bas. Et puis, c'est aussi pour profiter de la vie de famille.

Ce qui est dur, c'est de fidéliser les bergers. Les bergers que j'ai sont motivés par le métier. Souvent ils veulent s'installer en tant qu'agriculteurs. Du coup, ils restent 2 ans. Après ça, ils ont fait un peu le tour : soit, ils s'installent, soit ils vont sur une autre estive pour avoir une expérience différente. En plus, c'est une montagne assez difficile, à 2 heures

de marche de la piste.... Et puis, on a besoin de quelqu'un d'expérimenté et qui a de bons chiens de conduite... C'est un peu ça la limite du système.... Il faut trouver un nouveau salarié assez souvent...

BM : Pour les parcs de nuit, comment ça se passe ?



Ancien et nouvel emplacement du parc de nuit des manes (déplacé en cours de saison dans le but de fumer des terrains), Er B. Sigé

LL : J'en ai deux. Le premier, c'est des filets électrifiés : celui là est plus rapide à monter sur un terrain plat. Par contre, il faut faire attention qu'il soit toujours bien électrifié pour que les brebis ne prennent pas l'habitude de s'en approcher... comme elles ont des cornes, elles s'y emmêleraient.

Le deuxième, c'est un « 3 fils » électriques. Quand le terrain est accidenté, il est plus facile à poser que les filets... on peut plus facilement l'adapter au terrain, en rapprochant les piquets et éviter que les fils touchent le sol....

Au niveau du lieu, le parc des laitières reste au même endroit, près de la cabane et de la caisse à traire. Le parc des manes, lui, est plus loin.

Celui des manes, j'essaie de le déplacer au cours de la saison, comme ça, ça fume un peu la montagne. L'année d'après, l'herbe est jolie sur l'endroit. L'idéal serait d'exploiter des terrains mal exposés, les plus pauvres même si c'est un peu pentu. C'est des endroits que les brebis ne fument pas pendant la pâture car elles y passent peu ou pas assez longtemps.

Mais bon, c'est du travail... Suivant l'endroit où on le monte, il faut parfois deux bonnes heures pour déplacer un parc. Certains salariés en voient l'utilité, d'autres moins... Dans l'idéal, il faudrait le déplacer une dizaine de fois dans la saison au moins...

C'est un outil qui donne de très bons résultats au niveau de la fumure sur des estives sous pâturées. Et puis, au niveau sanitaire, c'est bien de les déplacer.

BM : Pourquoi et depuis quand as-tu des chiens de protection ?

LL : Dans la vallée, on a toujours eu des patous... On en avait maison n'en voyait plus trop l'utilité... Alors, à un moment donné, sur la ferme, on ne les a plus renouvelés.

Et puis, un jour, j'ai eu des attaques de chiens errants, en bas, sur des champs que je louais et qui étaient loin de la ferme. Du coup, j'ai entendu parler de la Pastorale Pyrénéenne, enfin l'ACP à l'époque, et j'ai rencontré Gilbert. Je me suis rendu compte que pour avoir de bons Patous, il y a des techniques particulières à utiliser. C'est des techniques qui sont au point et qu'on peut facilement s'approprier avec les conseils du technicien chien...

Ça fait maintenant une quinzaine d'années que j'ai des chiens de protection. Je n'ai plus

d'attaques depuis.

Actuellement, j'ai trois Patous. C'est adapté à la taille de mon troupeau. Et puis, ils ont une bonne tenue entre eux. En estive, comme je fais 2 lots de brebis, chaque lot est protégé. En bas, je peux faire jusqu'à 3 lots différents.

BM : Comment se passe la vente de fromage ?

LL : Ma femme, Annie, et moi, on fait du fromage fermier.

Pour le fromage, on est dans une coopérative qui est dans l'AOC Ossau-Iraty. Cette coopérative « Les fermiers Basco-béarnais », fait du fromage fermier « le Bergerou ». Chaque exploitation fabrique son fromage à la ferme et l'affinage se fait au saloir de la coopérative. On vend ce fromage par le biais de la coopérative et un peu en vente directe.

Pour le fromage que l'on fabrique en estive, on fait partie de l'association « Bergers et éleveurs des 3 vallées ». Dans cette association, on a un marquage spécial pour le fromage d'estive, c'est une marque représentant une montagne avec une edelweiss. Ce fromage là, on ne le vend qu'en vente directe...

Merci, et bonne fin de saison.

Rencontre avec Serge Léchardoy

C'est sur l'estive d'Aule que nous avons rencontré Monsieur Serge Léchardoy, éleveur de basco-béarnaises au sein du GAEC « Le Saloir ». Il est en GAEC avec sa sœur Lucienne. Il loue l'estive en bacade (redevance que paie le propriétaire du bétail à la caisse communale pour le pacage du troupeau dans les terrains communaux) à la mairie de Laruns, en vallée d'Ossau.

Sur l'estive, la cabane d'Aule est à 1700 m d'altitude et à 45 minutes de marche. C'est une estive de brebis Manes (brebis qui n'ont pas de lait), il y monte les agnelles et les brebis taries au fur et à mesure de l'avancée de la saison.



Estive de Aule

B. Sigé

Brice SIGE : Depuis combien de temps estives-tu à Aule ?

Serge LECHERDOY : C'est la deuxième saison que je fais en estive. Avant, je ne montais pas en montagne, je restais à l'année dans le piémont, dans le canton de Navarrenx.

BS : Pourquoi as-tu décidé de transhumer ?

SL : Il y a plusieurs choses. D'abord, les coûts d'alimentation sont de plus en plus élevés. Ensuite, j'ai remarqué le bon état des bêtes qui redescendaient des montagnes d'Aule à l'automne. J'aime la montagne et puis surtout, en 2008, une place s'est libérée. Mon âme de berger a pris le dessus.

Depuis, je monte seul pour garder les 678 brebis du GAEC. Ma sœur Lucienne reste en bas et s'occupe de l'exploitation et des foins avec un employé saisonnier.

BS : Comment se passe le ravitaillement ?

SL : Il y a une rotation d'hélico en début et fin de saison. On ne laisse rien de valeur car la cabane reste ouverte l'hiver. Ensuite, on fait le ravitaillement en produits frais par sac à dos, une fois par semaine environ.

BS : Comment gères-tu la conduite du troupeau ?

SL : La première année, mes brebis n'avaient jamais transhumées, il fallait que je sois toujours présent pour les guider et leurs faire passer certains passages difficiles (les brebis ne savaient pas monter sur les cailloux). L'éleveur voisin, présent sur l'estive depuis 15 ans, m'a donné des conseils.

Cette année, c'est mieux mais il reste des progrès à faire pour que les brebis deviennent plus autonomes.

Je partage les 500 hectares de la montagne et la cabane avec un berger salarié, Régis, qui s'occupe de 500 brebis d'un autre éleveur. On veille chacun sur notre troupeau et au bon état des bêtes. On fait en sorte que l'ensemble de la montagne soit bien exploitée (on a chacun un versant) et que les deux troupeaux ne se mélangent pas.

BS : Ça arrive souvent qu'elles se mélangent ?

SL : Non, les troupeaux ne se mélangent qu'exceptionnellement, une à deux fois par saison. Et pourtant, ici, il y a pas mal de brouillard.

Ça s'explique par l'instinct grégaire de la basco-béarnaise, par le dressage que chaque berger impose à son troupeau et par une bonne ressource en herbe des montagnes béarnaises. Les brebis respectent le territoire que je leur impose : une boucle sur le versant entier de la montagne.

BS : Comment se déroule une journée pour toi ?

SL : Je me lève vers 7 heures, je soigne les bêtes boiteuses ou malades. Ensuite, je décide du parcours des bêtes selon le temps : Si le temps est chaud et sec, j'envoie les brebis vers 9h30. S'il y a de la rosée, je les envois plus tard vers 11h.

J'ai deux parcours différents selon le temps qu'il fait. Je pars avec les brebis pour leurs donner la direction et varier les parcours. Quelques heures après, je redescends à la cabane pour manger et pour me reposer un peu. Je repars dans l'après-midi pour retrouver le troupeau que je ramène vers 21h au parc près de la cabane. C'est un parc électrique - 3 fils que je ne déplace pas pendant la saison.

BS : Que penses-tu des parcs ?

SL : Il y a plusieurs avantages au parc. Par rapport au risque de prédation, la nuit, en parc fermé avec des patous et près de la cabane, les bêtes sont moins vulnérables. Ensuite, ça permet un meilleur suivi sanitaire du troupeau, je trouve que c'est plus facile de repérer et de soigner une bête malade. Et puis, ça évite que les boiteuses s'isolent.

Après, il y a aussi des inconvénients à utiliser les parcs. Il y a plus de salissures dans la laine, ce qui peut être un problème pour ceux qui traitent : les micropoussières du parc peuvent passer à travers les filtres à lait et faire gonfler les fromages. Moi, je ne traie pas ici, l'inconvénient du parc pour moi, c'est plutôt au niveau du piétin et quand il pleut. Mais, je passe régulièrement le troupeau au pédiluve pour éviter ce problème. Je les compte par la même occasion.

A l'avenir, j'envisage d'agrandir ce parc de manière à ce que les bêtes aient plus d'espace pour choisir leur endroit notamment par temps de pluie.

BS : Tu as deux patous dans le troupeau, comment ça se passe ?

SL : Mes chiens sont peu agressifs pour l'homme. Souvent le mâle est à l'avant du troupeau et la femelle à l'arrière. Les chiens peuvent se séparer avec les lots. S'il manque un chien, il manque des brebis. C'est comme quand il te manque des brebis noires, tu sais que tout le troupeau n'est pas là. Avec les Patous, c'est pareil.....

BS : Et au niveau des chiens de conduite ?

SL : Je pense que les 2 races utilisées en Béarn : Labrits et Border Collie, sont complémentaires. Le Border est un chien souple, qui contourne et rassemble l'ensemble des bêtes tandis que le labrit, plus vivace, est utile pour passer les brebis à la caisse ou pour bouger les blocs compacts que forment souvent les basco-béarnaises. Dommage qu'il est tendance à forcer un peu dans le tas.

BS : Tu as l'air de t'y trouver bien sur cette montagne ?

SL : Et comment ! C'est un grand rêve qui s'est réalisé.....

BS : Merci Serge et bonne continuation

Rencontre avec Marcel Etcheberry

Nous sommes ici sur l'estive d'Ansabère (commune de Lescun), Marcel Etcheberry est berger sans terre, son système peut être qualifié d'extensif. Son troupeau laitier Manex tête noire, composé de 960 brebis pour une dizaine de béliers, est gardé et traité manuellement toute l'année.

Lorsqu'il est dans le Gers, Marcel ETCHEBERRY emploie un berger. Son épouse, aide soignante de nuit, partage son quotidien à l'année et sur ses jours de repos pour le travail en estive et la conduite du troupeau en hiver. C'est elle qui s'occupe essentiellement de l'affinage du fromage.



Brebis et Patous dans le parc de nuit, Ansabère B. Sigé

Brice SIGE : Bonjour Marcel, Peux-tu nous expliquer le déroulement d'une année pour toi ?

Marcel ETCHEBERRY : En réalité, je garde toute l'année sur des parcours que je loue dans le Gers (de fin octobre à fin mai) sauf l'été où je pars à la montagne. Les brebis sont dehors toute l'année.

A la fin du mois de mai, j'effectue une transhumance en camion vers la montagne de Sainte-Engrâce (Pays-Basque) et j'y reste environ 3 semaines. Puis, lorsque l'herbe a poussé, je transhume à nouveau, à pied cette fois-ci, pendant 2 jours et demi, en vallée

d'Aspe sur l'estive d'Ansabère. J'y reste jusqu'à la fin septembre puis je descends sur les communaux d'Accous et de Lescun jusqu'à la fin du mois d'octobre. Je repars dans le Gers à cette date, ce qui présente l'avantage d'y être après la récolte du maïs et permet d'éviter les sécheresses d'automne.

BS : Quel est le cycle de production de ton troupeau ?

ME : En fait, la lactation du troupeau s'étale du 1^{er} décembre au 15 août (soit 8 mois ½).

Je mets 300 brebis à la saillie début juin, les mises-bas commencent la première semaine de novembre. Les saillies diminuent pendant l'été, puis il y a un nouveau pic à l'automne. J'utilise peu de béliers pour limiter le nombre de naissance par jour à une vingtaine.

BS : Depuis quand transhumes-tu en Béarn et pour quelles raisons ?

ME : Ca fait maintenant vingt ans que je transhume aux aiguilles d'Ansabère. En fait, je connaissais le système basque et j'étais très intéressé de connaître le système béarnais. C'est vrai qu'il y a de grandes différences entre ces deux systèmes, tant au niveau de la conduite du troupeau que de la fabrication du fromage par exemple.



Passage à la traite, Ansabère

B. Sigé

BS : Justement, explique-moi comment se passent tes journées en estive !

ME : D'abord, il faut savoir que j'ai deux troupeaux en garde : le mien avec 600 brebis à traire, plus un troupeau de 200 basco-béarnaises. Comme je ne suis pas de la commune, je loue la montagne et je m'engage à prendre en pension un troupeau du village, et je me paie avec le lait de ces brebis.

Je suis seul pour traire 800 brebis à la caisse. La journée commence pour moi à 5 heures, voire 6 heures, si le temps est au brouillard. Le matin, la traite se termine vers 10 heures, 10 heures 30, puis j'envoie les brebis au pacage (les troupeaux paissent sur deux parcours différents). Je passe ensuite à la fabrication et lorsque la vaisselle du matériel est faite, il est environ 13 heures 30 - 14 heures. Il est alors temps pour moi de manger et de faire une petite sieste.

Le soir, si les brebis ne sont pas au rendez-vous, je vais les chercher vers 18 heures 30 - 19 heures pour la deuxième traite. La traite du soir se termine vers 22h30.

En fait, la traite me prend 9 heures par jour jusqu'au 15 août puisque ensuite, les brebis sont tarées.

Après le 15 août, j'accompagne le troupeau pour le mener sur des endroits qui ont été moins pacagés pendant la saison.

BS : Tu as 600 de tes brebis à la traite, les autres restent dans le Gers pendant l'été ?

ME : Non, mais comme le chargement est limité sur la montagne, je les mets en garde sur l'estive de Banasse commune de Bedous. J'y mets les plus vieilles brebis qui ont des agnelles. Les réformes n'étant pas valorisées correctement, je leur fais faire un tour de plus sans les traire et les agnelles profitent mieux.

BS : D'après ce que tu dis, le troupeau fait son parcours seul pendant la journée et revient le soir pour être traité, peux-tu m'expliquer ton secret ?

ME : Il n'y a pas de secret là-dedans ! Les choses n'ont pas toujours été aussi simples. Quand je suis arrivé sur l'estive d'Ansabère il y a 20 ans, j'avais moins de brebis et je pouvais donc passer plus de temps à la garde du troupeau. Je n'ai pas obtenu le résultat que tu peux voir aujourd'hui du jour au lendemain, il m'a fallu 4 - 5 ans pour effectuer sur le troupeau ce que j'appellerais..... oui.....un dressage. C'est moi qui leur ai imposé leur rythme, leur parcours... c'est du dressage sans que les brebis en pâtissent.

BS : Je vois que tu as une Tarasconnaise parmi toutes ces têtes noires !

ME : Ah ! Ah ! Oui, elle s'est mise au rythme du troupeau, elle a un petit pis mais je la traie comme les autres ! Elle donne du lait, hein !

BS : Tu es sur une belle montagne qui est aussi un haut lieu touristique, cela ne te pose-t-il pas de problème ?

ME : En fait, il y a des avantages et des inconvénients. C'est vrai qu'il y a beaucoup de passage ici. Ce passage me permet de vendre des fromages en direct, ça c'est plutôt un gros avantage. Par contre, le sentier de randonnée passe juste à côté de ma cabane qui est aussi l'endroit où dorment les brebis ce qui crée un vrai dérangement pour le troupeau.

J'ai aussi 3 Patous et les gens n'ont pas toujours des comportements adaptés, ils s'approchent souvent trop près du troupeau.

Je regrette qu'il n'y ait pas plus d'information faite en direction des touristes concernant les comportements à avoir en zone d'estive et notamment en présence de chiens de protection. J'estime que ce n'est pas à moi de les éduquer, j'ai assez de travail comme ça.

BS : Pourquoi utilises-tu des Patous ?

ME : J'utilise des Patous depuis toujours, c'est comme une coutume ! Pour moi, c'est une sécurité. Quand je suis dans le Gers, j'utilise des tunnels qui sont loin de mon habitation et les chiens me sont utiles contre le vol et la présence de chiens divagants. A la montagne, je suis content de les avoir en raison de la présence des chiens des touristes et de celle de l'ours. Je suis plus tranquille avec ces chiens !

BS : Comment commercialises-tu tes fromages ?

ME : Je vends 20 % des fromages en direct et le reste à des grossistes.

BS : Combien de fromage fabriques-tu à la montagne et comment les redescends-tu ?

ME : Je fabrique environ 300 tommes de 5 à 6 kilos pendant la saison, je peux en entreposer 100 dans un saloir situé à côté de la cabane et je les redescends une fois par semaine pour qu'ils soient affinés. La commune me loue un mini-tracteur qui me permet d'en redescendre 28 à chaque voyage.

BS : Je te remercie, bonne fin de saison !

Rencontre avec Henry Saüt

Henry Saüt est berger-éleveur sur l'estive de la Cuarde (Commune de Lescun, en vallée d'Aspe) depuis 13 ans. Il possède un troupeau laitier de 140 brebis Basco béarnaises. Sur la période d'estive, il prend 3 autres troupeaux en garde : 2 troupeaux plus le sien qu'il traite (250 brebis) et un troupeau de taries (150 brebis).

Il traite à la main et fabrique le fromage en estive. Originaire du Béarn, son exploitation est dans le pays Basque.



Cabane avec fromagerie, parc de nuit et abris de traite, La Cuarde

C. Zaire

Caisse à traire

C. Zaire

Blandine Milhau : Depuis combien de temps transumes-tu ? Et comment se passe la transhumance, ici ?

Henry Saüt : Ça fait 13 ans que j'estive ici, sur la Cuarde, avant j'ai estivé sur Lescun pendant 11 ans sur une estive et deux ans sur une autre. Ça fait 26 ans d'estives cette année... Pour la transhumance, j'arrive au plateau de l'Hiers en camion vers le 25 juin. On reste 2 ou 3 jours sur le plateau pour rassembler les troupeaux des autres éleveurs et ensuite on monte sur l'estive. On redescend vers la fin septembre suivant le temps.

BM : Est ce que ça a été compliqué de changer d'estive au niveau de la conduite de ton troupeau ?

HS : En fait, je n'ai jamais eu besoin de les habituer seul à un nouveau parcours : j'ai toujours pris des troupeaux en garde en plus du mien. Je suis payé avec le lait en échange de la garde des brebis. Sur chaque estive où j'arrivais, il y avait toujours un des troupeaux qui était déjà là les années précédentes. Ces brebis connaissaient déjà le parcours...

BM : Et ici, sur cette estive, comment se passe la conduite ?

HS : Sur l'estive, j'ai deux lots différents : le troupeau que je traite et un troupeau de taries. Les taries appartiennent au même éleveur, elles ont un parc et un parcours différent des autres. Dans le troupeau que je traite, il y a mon troupeau et celle de deux autres éleveurs. Chaque année, ça prend une semaine environ pour avoir une bonne cohésion du troupeau. Elles sont habituées à être menées ensemble et à être ramassées tous les jours, elles reviennent toujours. Si on ne les habituait pas à être menées ensemble, elles se sépareraient. Là, le troupeau est groupé, mais les brebis d'un même éleveur ne se mélangent pas vraiment aux autres, elles restent groupées par éleveur dans le grand troupeau. C'est la même chose dans le parc, elles dorment toutes groupées mais on voit les lots des éleveurs.

BM : Peux-tu me décrire une journée en estive ?

HS : En début de saison, je commence la traite à la main vers 6 h15, ça dure 3 heures, je fini vers 9h15. De 9 h 15 à midi, je fais le fromage. Entre temps, en début de saison, je lâche les brebis vers 11 h. Je ne les lâche pas juste après la traite mais un peu plus tard, pour qu'elles s'acclimentent à la richesse de l'herbe. C'est la même chose pour le soir, je les ferme assez tôt en début de saison, vers 6h. Je fais la même chose avec les taries. Ensuite je fais la traite du soir de 6 h à 9 h. Je soigne les pieds le soir si besoin. Au fur et à mesure, je les lâche de plus en plus tôt et les ferme plus tard. Vers le 25 Août, quand elles sont taries, je les envoie à 9 heures le matin et je les ferme vers 8 heures. Elles ont tendance à revenir plus tôt, au début, il faut les renvoyer pâturer... Mais elles ont vite compris, je les renvoie quelques fois et après elles reviennent plus tard. L'estive, c'est bien fait ! Au début de la saison, on a beaucoup de boulot de traite mais il y a beaucoup d'herbe autour de la cabane, les brebis n'ont pas besoin d'aller loin. En plus, l'avantage ici, c'est que je vois pratiquement tout le parcours de la cabane. En fin d'estive, il y a moins d'herbe mais comme on ne traite plus, on a plus de temps, on peut les conduire sur la journée. On les ralentit là où elles ont l'habitude de passer vite et on peut les mener plus loin.

BM : Au niveau de la chôme, comment ça se passe ?

HS : Le lot qui est traité ne chôme pas, ou alors un tout petit peu quand la journée est très chaude. Elles savent qu'elles n'ont pas beaucoup de temps pour pâturer, donc elles mangent le plus longtemps possible. Les taries ont un peu plus de temps de pâturage, elles sont fermées plus tard donc elles chôment un petit peu plus.

BM : Pourquoi tu as pris un Patou ?

HS : Pour moi, c'est une question d'image que j'ai du métier de berger. Un berger a un troupeau, une ou deux chèvres, un âne et un Patou. C'est pour ça que j'ai un Patou. Sur 26 ans de transhumance, j'ai eu une attaque d'ours. C'était sur cette estive. J'ai perdu 4 brebis. Je n'avais pas de Patou à l'époque. J'ai pris un Patou un peu plus tard mais je ne pense pas que c'est grâce au chien que je n'ai pas eu d'autres attaques... enfin, on ne sait pas... peut-être que le Patou le dissuade... Peut-être pas.

En plus, ici, je suis en zone centrale du parc National des Pyrénées donc je n'ai pas de problème de chiens errants ou de chiens de randonneurs. En bas, la bergerie est un peu éloignée de l'habitation, le Patou reste toujours au troupeau. Le Patou, je n'en ai pas vraiment besoin, mais ça rassure, c'est de la prévention. J'ai eu un premier Patou, mais il n'était pas très bon. Il ne restait pas tout le temps au troupeau. Celle que j'ai maintenant est bien. Elle est toujours au troupeau. Au début, je me disais qu'elle resterait plus attachée à mes brebis, comme elle les connaît. Mais en fait, je pense que s'il y avait plusieurs lots sur l'estive, elle irait avec le plus important.

BM : Et les parcs de nuit ?

HS : C'est des 2 fils, les deux parcs sont toujours placés au même endroit, à côté de la cabane. Les brebis se ramassent toujours le soir. Si elles ne reviennent pas, il faut aller les chercher pour ne pas leur donner de mauvaises habitudes... on s'embête 1 ou 2 fois dans la saison, et après on est tranquille... elles reviennent seules près des parcs le soir. Quand c'est vraiment mouillé,

je laisse les manes dormir sur la bute à côté du parc. Mais elles sont toujours groupées et près de la cabane. Le parc des laitières est plus grand, il y a une partie « sale » (sans herbe) où elles vont quand il fait sec. Elles vont sur la partie « propre » (avec de l'herbe) quand il fait mauvais.

BM : Il n'y a pas de piste, ici, comment tu fais pour te ravitailler et pour descendre le fromage ?

J'ai un hélicoptère en début de saison, pour les bouteilles de gaz et le sel. Et ensuite, j'utilise deux ânes, on peut descendre 40 kg de fromage par âne. En début, d'estive je descends 2 fois par semaine parce que le saloir est petit ici, on ne peut pas y garder beaucoup de fromages. Ensuite, je descends une fois par semaine. J'en profite pour remonter le ravitaillement. Ça prend 3 heures environ.

BM : Que penses-tu des pistes ?

HS : Les pistes ...c'est ce qui risque de tuer le fromage d'estive! En fait, quand on fait des pistes jusqu'aux cabanes, au début, le berger continue de traire et de fabriquer le fromage sur l'estive. Ensuite, il ne fait que traire et redescend le lait en voiture en bas pour la fabrication. Et puis, petit à petit, il ne traite plus du tout en estive et il monte que les brebis taries !



Saloir et fromagerie, La Cuarde B. Milhau

BM : Et pour la vente des fromages, ça se passe comment ?

HS : Ici, dans le Béarn, le système est bien. Les communes ont mis les cabanes aux normes (pour le fromage) depuis un moment. Et puis, le fromage d'estive est réputé. Je mets une marque (une montagne) sur les fromages que je fais en estive. Cette année, j'ai fait environ 300 tommes de 2,5 kg. En bas, je traite aussi à la main, et avec ma femme, je fais le fromage comme en estive, en chaudrons. On l'affine 4 mois environ. Je passe tout en vente directe. J'ai fait le choix d'avoir un petit troupeau et de tout maîtriser du début à la fin et donc j'ai choisi la vente directe. Ma femme s'occupe de la vente sur l'exploitation, dans le pays Basque. C'est une clientèle locale qui vient. Et puis dans le pays Basque, il y a moins de concurrence qu'ici. On fait parti du groupement de producteurs fermiers du pays Basque. Ce n'est pas uniquement des producteurs de fromage, ça regroupe plusieurs producteurs fermiers de viandes, de légumes, de fromages... On a une marque « Idoki » avec une charte. Ce groupement privilégie la vente directe à la ferme, les marchés avec des stands de producteurs fermiers, des AMAP...

BM : Merci et bonne fin d'estive.

Règlementation

La responsabilité des propriétaires et des utilisateurs de chiens de troupeaux

En zone de montagne, différents usagers de l'espace se côtoient. Certains contextes sont marqués par une forte fréquentation touristique. Les rencontres avec les chiens de troupeaux peuvent être source de conflits, et engager la responsabilité de l'éleveur ou du berger.

Suite à plusieurs accidents graves causés par des chiens de compagnie, la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, en complétant le cadre législatif instauré en la matière. Aujourd'hui, les principales dispositions pouvant concerner les chiens de troupeaux et leurs utilisateurs sont les suivantes.

Les dispositions applicables

Certains chiens, dits de première ou de deuxième catégorie, font l'objet de mesures spécifiques telles que l'obtention obligatoire d'un permis de détention auprès du Maire. La liste de ces chiens est établie par arrêté ministériel. Elle inclut, par exemple, les animaux de type American Staffordshire terrier ou de la race Rottweiler.

Les races ou les types de chiens classiquement utilisés pour la conduite ou la protection du troupeau ne font pas partie de ces catégories. Ils sont soumis au régime général valable pour l'ensemble des canidés domestiques, quelle que soit leur race. Dans ce cadre, deux situations peuvent être rencontrées.

- • Le chien est susceptible de constituer un danger pour les personnes ou les animaux domestiques (article L. 211-11 du Code rural)
- Le Maire, ou à défaut le Préfet, peut prescrire

au propriétaire ou au détenteur du chien de prendre des mesures pour prévenir le danger. Il peut notamment demander la réalisation d'une évaluation comportementale de l'animal.

Cette évaluation est effectuée par un vétérinaire choisi sur une liste départementale, établie par le Préfet. Elle permet d'estimer le niveau du risque de dangerosité potentielle présenté par l'animal. Les résultats sont communiqués au Maire par le vétérinaire.

A la suite de cette évaluation, le Maire peut imposer au propriétaire ou au détenteur de suivre une formation sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents, et d'obtenir l'attestation d'aptitude correspondante.

- Le chien a mordu une personne (article L. 211-14-2 du Code rural)

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien ayant mordu une personne doit déclarer la morsure à la mairie de la commune de résidence du propriétaire du chien. Il a également l'obligation de soumettre l'animal, pendant une période de surveillance sanitaire, à une évaluation comportementale. A la suite de cette évaluation, la formation précédemment citée peut lui être imposée.

En cas de non respect de ces obligations ou des mesures prescrites par le Maire, celui-ci peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté. En cas de danger grave et immédiat, il peut faire procéder à son euthanasie. Les frais liés à l'évaluation comportementale du chien comme à la formation du maître sont à la charge de ce dernier.

La responsabilité pénale du propriétaire ou du détenteur du chien

Si un chien utilisé pour mener ou protéger le troupeau agresse une personne, l'éleveur ou le berger est pénalement responsable, comme

tout propriétaire ou détenteur de chien. Aucun régime d'exonération n'existe, même pour des chiens d'utilité publique ou de travail.

Le Code pénal (articles 221-6-2, 222-19-2 et 222-20-2) prévoit, à ce titre, différentes infractions de blessures ou d'homicide involontaires. Les peines maximales d'amende et d'emprisonnement prévues sont proportionnées à la gravité de l'agression. Elles peuvent être accrues s'il y a des circonstances aggravantes, telles que le non-respect de mesures prescrites par le Maire. La loi du 20 juin 2008 a augmenté les sanctions maximales, mais la mise en cause de la responsabilité pénale des détenteurs de chiens était déjà possible auparavant.

En pratique, l'agriculteur ou le berger, qui n'a pas commis directement le dommage, ne peut être poursuivi que sur le fondement du manquement délibéré à une obligation de prudence ou de sécurité, ou d'une faute caractérisée exposant autrui à un risque d'une particulière gravité. Une condamnation ne saurait donc intervenir sans l'accumulation d'éléments bien établis, qui caractériseraient un comportement réellement négligent de sa part en amont de l'agression.

Cependant, la responsabilité pénale est personnelle. Toutes les précautions pouvant être prises par l'éleveur ou le berger pour prévenir le risque que peut représenter son chien, sont donc essentielles. Dans le cadre de l'instruction d'une affaire, qui relève du cas par cas, elles pourront être prises en compte, au même titre que les circonstances particulières de l'agression.

Au-delà des questions de responsabilité, elles contribuent également à faciliter une utilisation partagée de l'espace rural dans de bonnes conditions.

Blandine MEUNIER

Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Pêche

Pastoralisme Documentation



Des Troupeaux et des Hommes en espaces naturels

A travers ce guide, le CREN Rhône-Alpes et l'INRA-Sad d'Avignon ont souhaité transmettre aux différents acteurs impliqués dans la gestion pastorale, des récentes avancées scientifiques et techniques dans ce domaine et renforcer le rapprochement entre agriculture et gestion des milieux naturels. L'enjeu est de concevoir des actions qui soient non seulement cohérentes avec l'objectif de conservation du patrimoine naturel, mais qui trouvent également leur place dans les dispositifs de production agricole des éleveurs. Pour cela, ce guide propose de reconnaître l'importance du caractère dynamique des végétations, des troupeaux, de la gestion du risque parasitaire et des pratiques agricoles. Il s'organise autour d'une démarche par étapes, donnant les clés pour ajuster régulièrement les modalités de gestion en fonction des résultats constatés sur le terrain. Il devrait ainsi permettre de dépasser les

constats d'échec de la gestion pastorale basée sur des « recettes » trop rigides et de restreindre ainsi le recours trop systématique et rapide aux interventions mécaniques ou au feu. Il devrait également apporter un autre regard des gestionnaires vers les compétences des éleveurs et de leurs troupeaux, et favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux par les éleveurs, en redonnant du sens à l'observation, à l'ajustement et à l'innovation technique en élevage.

Prix unitaire : 7 Euros (possibilité de prix réduit en cas de commande groupée)

Pour commander ce guide technique, adressez-vous à :

CONSERVATOIRE RHONE-ALPES DES ESPACES NATURELS - La maison forte 2, rue des Vallières - 69390 VOURLES

Règlementation

Les chiens divagants

Ce que la loi définit comme divagation et que le comportementaliste canin qualifie de fugue est une perte de contrôle physique du chien par son propriétaire. Ce phénomène est généralement passager, mais lorsqu'il devient permanent on parle alors de chiens divagants.



Affiche diffusée dans par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, elle indiquait notamment que chaque année, jusqu'à 800 brebis étaient victimes des attaques de chiens sur le département (source SIME/ENSAM).

On attribue généralement au chien fugueur un déficit d'attachement à son maître ou à son groupe «familial», associé très souvent à de fortes pulsions de chasse ou de nature sexuelle. C'est au nom de ces pulsions que le chien fugue, et parfois simplement en raison de l'ennui qu'il développe dans son milieu d'origine.

La fugue conduit au développement de comportements divers comme la recherche de partenaires sexuels, l'ébouage ou la chasse. Le chien fugueur agit en solitaire, mais aussi en groupe, avec la constitution d'une véritable hiérarchie au sein de ce groupe, qui, lorsqu'elle est mise au service d'une action de chasse, peut être à l'origine de dégâts importants sur la faune sauvage ou les animaux domestiques.

La technique du chasseur solitaire consiste à affoler les animaux et à tenter d'isoler un individu à sa portée et à s'acharner sur lui. Elle est à l'origine de blessures multiples sur la proie, mais plus rarement aboutit à la mort de celle-ci. La chasse en meute, par contre, est beaucoup plus efficace dans sa conclusion.

L'instinct de chasse, s'il a été largement amplifié par la sélection chez certaines races, dort au fond de chaque

chien, et peut se réveiller dans les situations de fugue. Les propriétaires sont parfois très étonnés, voire dubitatifs, qu'on leur ramène leur chien en l'accusant de méfaits sur les troupeaux, d'autant que ce comportement leur est parfaitement inconnu lorsque le chien évolue au quotidien.

La méthode idéale pour confondre l'auteur est de le capturer et de le présenter à un vétérinaire qui le fera vomir avec une injection d'apomorphine. Si la présence de poils ou de laine n'est pas identifiable immédiatement il est possible de faire analyser le contenu stomacal de l'animal. On apportera ainsi une preuve formelle du délit, qui sera très utile lors de l'action en justice.

Paul Libmann

Vétérinaire à Bourg-Madame (66)

Article L. 211-23

(Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 art.11 I, II Journal Officiel du 21 septembre 2005)

(Loi n°2005-157 du 23 février 2005 art. 125, art. 156 Journal Officiel du 24 février 2005)

« Est considéré en état de divagation tout chien, qui en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. »

Il nous paraît essentiel de rappeler cet article 211-23 du code rural afin qu'il soit porté à la connaissance de tous les éleveurs et bergers. Il est également important que chaque propriétaire de chien soit conscient qu'il est responsable de son compagnon et qu'il est tenu d'empêcher la divagation de ce dernier.



LA PASTORALE PYRENEENNE
94, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens
☎ 05 61 89 28 50
☎ 06 79 47 86 88
ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
www.pastoralepyreneenne.fr

BULLETIN D'ADHESION

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ : Courriel :

Eleveur Apiculteur Berger Vacher

Autre Profession :

Autre Utilisateur de la Montagne :

Première adhésion Ré-adhésion

Cotation individuelle : 15 euros - Dons : 15 € 30 € 50 € 100 €

Cotation Association : 50 euros 200 € 500 € Autre

Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'Association

Si vous ne souhaitez plus recevoir La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne
Veuillez nous en informer par retour de courrier